



Conseil économique et social

Distr. générale
3 mai 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions :
rapports des organes de coordination**

Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2011/12

Résumé

Le présent rapport dresse un panorama d'ensemble des principales activités de coopération interorganisations menées dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) au cours de la période 2011/12. Il revient sur les principales activités engagées à l'échelle du système par le CCS en matière stratégique, opérationnelle et administrative en vue d'assurer la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies pour mettre en œuvre les mandats et les priorités fixés par les organes intergouvernementaux. Il décrit en outre les principales activités menées par les trois piliers du CCS, à savoir le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement, pour favoriser la coopération interinstitutions autour des questions intéressant l'ensemble du système.

* E/2012/100.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Questions relatives au programme	4
A. Renforcement de l'action du système des Nations Unies à l'appui du développement durable	4
B. Accélération de l'intégration des questions transversales dans le travail des organismes des Nations Unies	7
C. Renforcement de la coordination du système des Nations Unies face aux enjeux du développement durable à venir	9
III. Action conjointe du système des Nations Unies	11
Aider les pays à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	11
IV. Questions relatives à la gestion	13
A. Harmonisation et simplification des modes de fonctionnement	13
B. Normes comptables internationales pour le secteur public	18
C. Sûreté et sécurité du personnel	19
V. Coordination entre le Conseil des chefs de secrétariat et les autres organismes financés en commun	20
VI. Conclusions	21

I. Introduction

1. En application de la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social, le présent rapport dresse un panorama d'ensemble des travaux menés par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pendant la période couvrant les sessions de l'automne 2011 et du printemps 2012, tenues respectivement en octobre 2011 et avril 2012.

2. Comme le prévoit la résolution 66/8, par laquelle l'Assemblée générale a fait siennes les conclusions et recommandations formulées dans le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante et unième session, le présent rapport annuel d'ensemble décrit les principales activités engagées sous l'égide du CCS afin de renforcer la cohérence et la coordination de l'action menée par le système des Nations Unies pour mettre en œuvre les mandats fixés par les organes intergouvernementaux. À cette fin, le Secrétaire du CCS a organisé des sessions interactives pour rendre compte aux États Membres des sessions du Conseil. Par ailleurs, les membres du secrétariat du Conseil ont également eu des échanges avec les États Membres. On trouvera un compte rendu détaillé des sessions semi-annuelles du CCS et de ses organes subsidiaires sur les sites Web correspondants du Conseil (www.unsceb.org et www.undg.org).

3. Au cours des 20 dernières années, le monde a connu, sur les plans politique et économique, de grands bouleversements qui ont marqué presque tous les aspects de la vie humaine. Dans le même temps, les fruits de la mondialisation ont été inégalement partagés entre et dans les pays. Les écosystèmes du monde se dégradent rapidement et la dégradation de l'environnement n'épargne aucune région ni aucun pays du monde. La nécessité d'une vision commune de l'avenir de la planète et d'une volonté politique renouvelée de mettre le monde sur la voie d'un développement plus durable est devenue un objectif primordial et une priorité essentielle du système des Nations Unies. Cette tendance a également marqué les travaux du CCS au cours de la période considérée.

4. Les États Membres ont appelé le système des Nations Unies à assurer la cohérence et la participation interinstitutions, sous la direction du Secrétaire général, dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de la Conférence elle-même. Au fil de ses sessions successives, le CCS a réfléchi aux contributions que le système dans son ensemble pouvait apporter à la préparation de la Conférence et inscrit cette réflexion dans le champ plus large du programme de développement mondial, articulé notamment autour des principes d'une mondialisation plus verte, plus juste et plus durable. Dans le cadre de ses organes subsidiaires, le CCS s'est par ailleurs intéressé aux grandes questions qui se posent en matière de gestion et d'administration dans le souci d'améliorer la coordination et la compatibilité des procédures entre les organismes du système des Nations Unies. Sur le plan des activités opérationnelles, l'appui apporté à l'action menée par les pays pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, au travers des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, notamment dans les pays en crise et en transition, reste une priorité majeure du système. La simplification et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, le renforcement de l'encadrement et l'amélioration de la gestion des connaissances ont également continué à faire l'objet d'une attention particulière. Enfin, le CCS a également pris de nouvelles mesures visant à renforcer la cohérence et la coordination entre ses organes subsidiaires en améliorant les

échanges d'informations, en renforçant la collaboration thématique et en approfondissant les activités de programmation conjointes.

5. Au cours de la période considérée, le CCS a accueilli les nouveaux membres suivants : Christine Lagarde, Directrice générale du Fonds monétaire international; José Graziano da Silva, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Koji Sekimizu, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale; Ertharin Cousin, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial.

II. Questions relatives au programme

A. Renforcement de l'action du système des Nations Unies à l'appui du développement durable

6. Aider les États Membres à mener une action intégrée en faveur de la croissance économique, du développement social et de la durabilité environnementale est une priorité absolue pour le CCS et constitue une pièce maîtresse du programme d'action quinquennal du Secrétaire général. Comme suite à la résolution 65/152 de l'Assemblée générale, le CCS a élaboré, sous l'égide du Comité de haut niveau sur les programmes, plusieurs contributions communes aux travaux préparatoires de la Conférence sur le développement durable qui visent à favoriser la cohérence et les synergies au sein du système des Nations Unies dans le domaine du développement durable.

1. Préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

7. Les États Membres ont souligné à maintes reprises que le développement durable s'inscrivait au cœur du cadre général des activités du système des Nations Unies et demandé aux organismes qui en font partie de prendre des mesures pour assurer la mise en œuvre effective et le suivi des engagements, des programmes et des objectifs assortis de délais précis adoptés. À ses sessions de l'automne 2011 et du printemps 2012, le CCS a insisté sur le fait que le développement durable, dans ses trois dimensions indissociables que sont l'économique, le social et l'environnemental, restait une priorité majeure du système des Nations Unies. Le Conseil a en outre souligné que la Conférence était une occasion exceptionnelle de parvenir à un accord sur un cadre d'action permettant de mettre le monde sur la voie d'un développement plus durable. Il a enfin fait le constat que, face aux défis du développement durable, il fallait que les organismes du système des Nations Unies agissent de façon coordonnée en collaboration avec les autres parties prenantes afin de trouver des solutions communes innovantes et durables qui aident les pays à apporter une réponse intégrée aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

8. Le CCS a participé aux préparatifs intergouvernementaux de la Conférence en publiant en novembre 2011 une déclaration commune qui a vocation à alimenter l'avant-projet de document final de la Conférence. Dans ce texte, le Conseil reconnaît que le recentrage vers le développement durable était à la fois source de difficultés et de possibilités et que les organismes du système des Nations Unies étaient bien armés pour accompagner les États Membres dans la formulation et la mise en œuvre des cadres politiques et réglementaires favorables au développement

durable. On peut également lire dans la déclaration que le système des Nations Unies est prêt à apporter son concours aux nations et aux peuples du monde afin que le développement durable devienne une réalité (http://www.unsceb.org/ceb/press/20111029_CEB_RIO_COMMON_STATEMENT_FINAL.pdf).

9. À sa session du printemps 2012, le Conseil a adopté une deuxième déclaration commune qui doit être publiée à la Conférence elle-même et qui appelle la communauté internationale à agir résolument en faveur d'un cadre pour le développement durable solide et tourné vers l'avenir, qui permette d'améliorer sensiblement le bien-être des hommes, l'équité sociale et intergénérationnelle et la durabilité de l'environnement. Cette déclaration a vocation à favoriser un accord politique sur les mesures à prendre pour intégrer de façon plus rigoureuse et plus systématique les trois piliers du développement durable dans les décisions et les mesures prises par toutes les parties prenantes (<http://www.unsceb.org/ceb/press/CEBRioStatementFINAL.pdf>).

2. Changement climatique

10. Le changement climatique reste une préoccupation majeure des États Membres et du système des Nations Unies. Le Secrétaire général de l'Organisation en a également fait un axe prioritaire de son programme d'action quinquennal. Le CCS a continué à accompagner les mesures prises dans ce domaine à l'échelle du système en centrant son action sur la nécessité de poursuivre et de renforcer la collaboration et la cohérence interinstitutions. À cette fin, il a abordé la question du changement climatique à ses sessions de l'automne 2011 et du printemps 2012.

11. Le partage d'informations sur les mesures prises par le système des Nations Unies à l'appui de l'action menée par les États Membres pour mettre en œuvre les engagements pris face au changement climatique et la mutualisation des enseignements qui en ont été tirés a été au cœur de l'activité du CCS en 2011. À la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Durban (Afrique du Sud) en décembre 2011, le Secrétaire général a organisé une réunion de haut niveau du CCS sur le thème « Unis dans l'action face au changement climatique : aider les pays à mettre en œuvre les Accords de Cancún ». À cette réunion, le Secrétaire général et plusieurs chefs de secrétariat d'organismes des Nations Unies se sont retrouvés pour participer à un dialogue avec des ministres et des hauts représentants des Parties et montrer que les activités menées conjointement par les organismes des Nations Unies concouraient aux efforts déployés aux niveaux mondial, régional et national pour faire face au changement climatique. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial œuvrent ensemble à la mise en place d'une initiative de collaboration internationale associant gouvernements, universités, organisations non gouvernementales, secteur privé et autres entités en vue de favoriser l'adoption de pratiques agricoles intelligentes face au climat visant à accroître la productivité, à améliorer les conditions d'existence en milieu rural et à renforcer la résilience des populations rurales.

12. En plus de coordonner la participation de l'ensemble du système aux conférences des Nations Unies sur le changement climatique, le Comité de haut niveau sur les programmes, par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur le

changement climatique, a continué à favoriser la cohérence et l'unité de l'action menée par le système des Nations Unies face au changement climatique. Le Groupe de travail a encouragé la cohérence des programmes par le partage des informations et des connaissances et par la mise en place d'initiatives concrètes visant à aider les États Membres à mettre en œuvre les priorités relatives au changement climatique et à intégrer la problématique du climat dans les différents mandats confiés aux organismes des Nations Unies. Ainsi, la plate-forme de services de formation « Unité d'action des Nations Unies » en matière de changement climatique (UN CC:Learn), qui regroupe 32 partenaires, aide les États Membres, les organismes des Nations Unies et autres partenaires du développement à concevoir et mettre en place des activités de formation à la lutte contre le changement climatique qui soient durables et axées sur les résultats. De son côté, le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD) accompagne les pays en développement dans l'établissement et la mise en œuvre de stratégies nationales de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts. Grâce au renforcement de la cohérence et à la multiplication des initiatives conjointes, l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'action menée aux niveaux mondial, régional et national face au changement climatique a pu être renforcé.

13. Le CCS a prorogé le mandat du Groupe de travail sur le changement climatique dans le souci d'accroître encore la cohérence stratégique, programmatique et opérationnelle du système des Nations Unies dans ce domaine. Le Groupe de travail continuera à renforcer la collaboration et la mise en place d'initiatives conjointes entre ses membres, à favoriser l'adoption d'une approche globale au niveau mondial des problèmes multisectoriels interdépendants qui se posent dans le cadre de l'action menée face au changement climatique, et à rechercher les synergies, afin d'optimiser les bénéfices à tirer pour la communauté internationale de la mise en œuvre des mandats intergouvernementaux par les organismes des Nations Unies.

3. ONU-Océans, ONU-Eau, ONU-Énergie

14. Dans le cadre de ses réseaux interinstitutions thématiques ONU-Océans, ONU-Eau et ONU-Énergie, le CCS s'est intéressé à plusieurs domaines sectoriels clefs du développement durable à ses sessions de l'automne 2011 et du printemps 2012.

15. Les océans occupent une place centrale dans le cadre général du développement durable. C'est pourquoi la nécessité de faire face aux enjeux liés aux océans figure parmi les priorités arrêtées dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et dans le programme d'action quinquennal du Secrétaire général. Le CCS a examiné cette question à sa session du printemps 2012 dans l'optique de renforcer la collaboration interinstitutions en faveur des océans et des populations qui en dépendent, conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. De son côté, le mécanisme de coordination interinstitutions pour les questions marines et côtières au sein du système des Nations Unies, ONU-Océans, a apporté plusieurs contributions de fond aux travaux préparatoires de la Conférence. Ainsi, le mécanisme a participé à l'établissement de deux publications interinstitutions phares (*Plan pour la durabilité de l'océan et des zones côtières* et *Économie verte dans un monde bleu*), prêté son concours au groupe des « Amis des océans » et pris part à plusieurs grands rendez-

vous autour de la question des océans pour y souligner les liens entre océans et développement durable.

16. Inscrite au cœur du développement durable, la question de l'eau est étroitement liée à plusieurs enjeux mondiaux du développement : l'alimentation, la santé, l'énergie, l'élimination de la pauvreté, la paix et la sécurité. Les États Membres ont pris conscience qu'en encourageant la coopération à tous les niveaux, le système des Nations Unies pouvait largement contribuer à aider les pays à atteindre les objectifs relatifs à l'eau et à faire face aux nouveaux enjeux qui apparaissent. Au cours de la période considérée, ONU-Eau a publié plusieurs rapports phares qui sont autant de contributions interinstitutions à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il s'agit notamment de la quatrième édition du *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, de *l'Analyse et de l'évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable* et du rapport d'étape du Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement. ONU-Eau a également renforcé son rôle et sa capacité de participation aux dialogues sur les politiques et aux activités de sensibilisation et de communication et a joué un rôle actif en faveur de la couverture universelle des services d'eau et d'assainissement et de l'amélioration de la gestion des ressources en eau et des eaux usées.

17. La question de l'énergie s'est imposée comme une priorité de l'action internationale en faveur du développement durable, les États Membres prenant de plus en plus conscience du rôle central de l'énergie dans l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Réseau fonctionnel du Comité de haut niveau sur les programmes du CCS dont la vocation est de renforcer la coordination et la cohérence entre les organismes des Nations Unies intervenant dans le domaine de l'énergie, ONU-Énergie a apporté un soutien actif à l'initiative Énergie durable pour tous. ONU-Énergie a également participé à la définition d'un objectif général de développement énergétique durable et de cibles correspondantes dans le domaine des énergies propres, qui doivent être examinés à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. À l'avenir, ONU-Énergie, ONU-Océans et ONU-Eau rechercheront plus systématiquement les synergies et les complémentarités compte tenu des corrélations étroites qui existent entre les problématiques de l'eau, des océans et de l'énergie, notamment en renforçant le partage des informations et des connaissances.

B. Accélération de l'intégration des questions transversales dans le travail des organismes des Nations Unies

18. S'agissant de la question de l'intégration des questions transversales dans le travail de ses organisations membres, le CCS a mis au point des outils, des instruments et des procédures concrets dans les domaines de la prise en compte de l'égalité hommes-femmes, des droits de l'homme et de la réduction des risques de catastrophe, pour accompagner la mise en œuvre des décisions prises par les instances intergouvernementales qui appellent une action coordonnée à l'échelle du système.

1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

19. Individuellement et collectivement, les organismes des Nations Unies ont beaucoup progressé dans le domaine de la prise en compte systématique de l'égalité

hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes dans leurs activités normatives et opérationnelles. Comme suite aux conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social, le CCS a adopté en octobre 2006 la politique des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue d'accélérer l'intégration de la dimension hommes-femmes dans les politiques et programmes des organismes des Nations Unies. Pour donner corps à cette politique, un plan d'action à l'échelle du système a été élaboré qui vise à favoriser une compréhension commune, à renforcer la cohérence du système et à promouvoir une approche progressive de l'intégration de l'égalité hommes-femmes. À sa session du printemps 2012, le CCS a examiné ce plan d'action dans la perspective de sa mise en œuvre dans tout le système des Nations Unies.

20. Le plan d'action, qui s'articule autour de 15 indicateurs de résultats communs à l'ensemble du système, définit un cadre global d'établissement de rapports et de responsabilité, qui a vocation à renforcer notablement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en permettant d'intégrer systématiquement la dimension hommes-femmes dans les politiques et programmes des organismes du système des Nations Unies. Ce plan est le fruit d'intenses consultations interinstitutions menées sous la direction de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

2. Droits de l'homme

21. Le CCS a examiné la question des droits de l'homme à sa session de l'automne 2011, puis a pris des mesures concrètes pour renforcer la prise en compte des droits de l'homme dans ses travaux et dans ceux de ses organes subsidiaires à sa session du printemps 2012. Au côté de la paix et de la sécurité et du progrès économique et social, les droits de l'homme constituent l'un des trois piliers et l'un des axes principaux de l'action de l'Organisation consacrés par la Charte des Nations Unies. Au Sommet mondial de 2005 comme à toutes les grandes conférences qui ont suivi, les participants ont réaffirmé les corrélations existant entre ces trois piliers et soutenu l'idée d'intégrer davantage encore les droits de l'homme dans l'action du système. Dans sa résolution 62/208 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a une nouvelle fois souligné l'importance des droits de l'homme pour ces activités.

22. Si des progrès importants ont été accomplis dans le domaine de l'intégration des droits de l'homme dans les activités du système des Nations Unies, le CCS a constaté qu'il fallait accroître la fréquence des discussions au niveau décisionnel sur les droits de l'homme afin de renforcer encore la cohérence et l'intégrité dans tout le système, à partir des normes et des règles de l'Organisation. Le CCS a souscrit à l'idée d'examiner plus systématiquement les questions relatives aux droits de l'homme dans son travail pour favoriser la cohérence et la coordination interinstitutions en inscrivant régulièrement ce genre de questions au programme des délibérations de son Comité de haut niveau sur les programmes. Le Groupe des Nations Unies pour le développement travaille actuellement à renforcer la coordination de l'action menée par le système des Nations Unies à la demande des États Membres qui sollicitent de l'aide pour s'acquitter de leurs engagements internationaux en matière de droits de l'homme. Son objectif est de renforcer la cohérence des politiques et la collaboration à l'échelle du système dans le sens de l'intégration des principes et des normes internationales relatifs aux droits de l'homme dans les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

3. Réduction des risques de catastrophe

23. Selon le *Rapport d'évaluation mondial 2011* publié par le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le risque de pertes dues aux catastrophes est en augmentation dans le monde, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement étant les plus touchés. Les États Membres ont demandé à l'ensemble du système des Nations Unies de mettre tout en œuvre pour accélérer l'intégration et la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans tous ses programmes et activités. Dans ce domaine, le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes fixe un programme d'action international global en faveur de la réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux.

24. Dans le prolongement des mesures engagées à sa session du printemps 2011 et de l'action menée par le Comité de haut niveau sur les programmes, le CCS a renforcé les capacités et la coordination à l'échelle du système afin d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les programmes et les activités des organismes des Nations Unies dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo. À la demande du CCS, et sous la direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe, le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a dressé un état des lieux de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, la planification et la programmation des organisations du système des Nations Unies.

25. De cet état des lieux, il ressort que la réduction des risques de catastrophe est largement encouragée au sein du système des Nations Unies et qu'un nombre considérable de mesures concrètes sont déjà en cours de mise en œuvre aux niveaux mondial et régional pour renforcer la cohérence et l'intégration de cette question dans l'action des organismes du système. Conformément aux mandats correspondants, le CCS a demandé au Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, en coordination avec les organismes concernés du système des Nations Unies, d'élargir et de renforcer les mesures prises par le système pour intégrer systématiquement la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et activités opérationnelles en établissant un plan d'action à l'échelle du système afin que le système soit le plus cohérent et le plus efficace possible dans ce domaine et qu'il soit répondu de façon plus systématique et plus stratégique aux enjeux et aux lacunes qui se présentent.

C. Renforcement de la coordination du système des Nations Unies face aux enjeux du développement durable à venir

26. Comme suite aux décisions prises par l'Assemblée générale, qui a invité les organisations du système des Nations Unies à redoubler d'efforts pour renforcer la cohérence et la coordination dans le cadre du concours qu'elles prêtent aux travaux de plusieurs réunions et conférences intergouvernementales à venir, le CCS a examiné la question des contributions conjointes apportées par les organismes des Nations Unies au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, que l'Assemblée générale doit tenir en 2013, ainsi que celle de la prorogation au-delà de 2014 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

1. Questions démographiques

27. La dynamique des populations et les mutations démographiques, qui figurent parmi les grands enjeux auxquels la communauté internationale doit faire face, ont des répercussions considérables sur le développement durable, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'utilisation des ressources naturelles et de la consommation d'énergie. Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies a intensifié ses efforts pour sensibiliser et aider plus efficacement les pays en vue de répondre aux problèmes posés par les évolutions démographiques. Comme suite à la résolution 65/234 de l'Assemblée générale sur la prorogation au-delà de 2014 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le CCS s'est intéressé à la question de la dynamique des populations et a fait le constat que le franchissement du cap des 7 milliards d'habitants sur Terre donnait l'occasion de réfléchir à l'incidence de l'évolution démographique sur le développement durable. Le Conseil a souligné qu'il fallait que toutes les parties prenantes mènent une action commune pour faire face aux différents enjeux démographiques. Sous la direction du Fonds des Nations Unies pour la population et en collaboration avec les organismes des Nations Unies, le CCS a engagé l'élaboration d'un rapport commun analysant la dynamique des populations du point de vue du système des Nations Unies et proposant des orientations en vue d'une action coordonnée face aux réalités et aux perspectives démographiques.

2. Migration internationale et développement

28. La question des migrations internationales fait l'objet d'une attention croissante aux niveaux mondial, régional et national depuis la tenue, en 2006, par l'Assemblée générale, du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Comme suite aux résolutions 63/225 et 65/170 sur les migrations internationales et le développement, par lesquelles l'Assemblée générale a encouragé l'adoption d'une démarche équilibrée, cohérente et globale pour traiter la question des migrations internationales et du développement et invité les organismes compétents des Nations Unies à prêter leur concours au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui doit se tenir en 2013, le CCS s'est saisi de la question à sa session du printemps 2012. Pour assurer la cohérence et la coordination à l'échelle du système des contributions apportées au Dialogue, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation internationale pour les migrations, en collaboration avec le Groupe mondial sur la migration, devraient mener des consultations interinstitutions en vue de dresser un état des lieux des enjeux et des perspectives des migrations internationales et d'établir des projets de textes et de recommandations qui serviront à alimenter les travaux préparatoires du Dialogue de haut niveau.

III. Action conjointe du système des Nations Unies

Aider les pays à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

1. Suivi du Sommet du Millénaire et élaboration du cadre applicable après 2015

29. La Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue en 2010 a débouché sur un programme d'action mondial pour la réalisation des objectifs d'ici à 2015, et tous les acteurs se sont réengagés à accélérer les progrès en ce sens. Le document issu de la Réunion a défini l'orientation stratégique à donner à l'action du système des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire.

30. Au nom du CCS, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) continue de soutenir les efforts engagés par les pays pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement grâce à la mise en œuvre du Cadre d'accélération et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, dont les données récentes indiquent que 98 % sont axés sur les objectifs du Millénaire. Le Cadre d'accélération encourage la conception et l'exécution de stratégies nationales destinées à concrétiser les objectifs. Il aide les gouvernements à identifier les goulets d'étranglement entravant les progrès à accomplir pour réaliser les objectifs ainsi que les solutions mises à l'essai et fiables qui peuvent permettre de surmonter ces obstacles. Le Cadre d'accélération fait également fond sur les initiatives nationales existantes et permet d'élaborer des plans d'accélération nationaux, qui rassemblent les gouvernements et d'autres partenaires autour des priorités les plus essentielles en matière de développement pour le pays concerné.

31. Le Groupe des Nations Unies pour le développement fournira préalablement un soutien aux pays aux fins des préparatifs de l'examen par l'Assemblée générale, en 2013, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour aider le Secrétaire général à élaborer un cadre de développement pour après 2015, le Groupe facilite également les processus de consultation lancés à ce sujet dans une cinquantaine de pays ainsi que neuf consultations thématiques régionales. Les consultations à l'échelle nationale viendront compléter les consultations officielles.

2. Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement

32. Dans sa résolution 62/208, l'Assemblée générale a demandé au système des Nations Unies de renforcer la coordination entre les départements et entre les organisations de sorte que soit adoptée une approche intégrée, cohérente et coordonnée concernant l'aide au niveau national. À cette fin, le Groupe des Nations Unies pour le développement a continué d'apporter aux pays, durant la période considérée, un soutien ad hoc pour l'élaboration de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

33. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a consenti d'importants investissements en faveur du renforcement des capacités des équipes de pays des Nations Unies dans le cadre du soutien apporté aux pays qui s'emploient à concevoir et exécuter des plans-cadres de qualité. Des retraites sur la planification

stratégique, où ont été posées les bases stratégiques des plans-cadres, ont été organisées pour permettre aux gouvernements, à la société civile et aux équipes de pays des Nations Unies d'examiner ensemble les principaux défis nationaux en matière de développement, de déterminer l'avantage comparatif des équipes de pays des Nations Unies et les domaines hautement prioritaires dans lesquels des résultats tangibles doivent être obtenus au titre du plan-cadre. Les gouvernements ont indiqué que 94 % de l'ensemble des plans-cadres avaient permis l'alignement sur leurs priorités stratégiques nationales. Il ressort de données tirées d'enquêtes récentes menées par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat que 98 % des plans-cadres sont axés sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Les données montrent aussi que les équipes de pays des Nations Unies ont intensifié leur collaboration au niveau des politiques et des programmes.

3. Système de gestion et de responsabilisation

34. Au cours de la période considérée, le Groupe des Nations Unies pour le développement a fait réaliser un examen indépendant et complet de l'application du cadre de gestion et de responsabilisation afin de définir les moyens d'en améliorer, d'en renforcer et d'en accélérer l'exécution. Cet examen indépendant a permis de constater l'importance des progrès accomplis en même temps qu'une nette amélioration dans la culture de la collaboration en termes de travail et de résultats. Une architecture institutionnelle, constituée du Groupe consultatif du Groupe des Nations Unies pour le développement, des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Bureau de la coordination des activités de développement, a été mise en place pour continuer à contribuer à la coordination au niveau des pays entre les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement. La pleine mise en œuvre du système de gestion et de responsabilisation est une priorité importante pour aller de l'avant.

4. Pays en situation de crise, sortant d'une crise ou en transition

35. Depuis l'adoption de l'examen triennal complet de 2007, des progrès non négligeables ont été accomplis quant à l'élaboration des cadres nécessaires pour renforcer l'efficacité des activités du système des Nations Unies à l'appui des pays qui passent de la phase des secours aux activités de développement. Ces cadres, qui incluent des mesures relatives à l'intégration des efforts, sont présentés dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304).

36. Dix-huit cadres stratégiques intégrés sont désormais en place pour favoriser la cohérence des activités des acteurs du système des Nations Unies sur le terrain en vue des objectifs stratégiques convenus et communs. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a également continué d'intensifier l'appui au renforcement des capacités des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies en matière de planification stratégique. Ce soutien accru a favorisé : a) l'élaboration de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et de cadres stratégiques intégrés fondés sur les priorités nationales, ciblés et intégrant les activités des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales et des équipes de pays des Nations Unies; b) une meilleure programmation, un nombre croissant de programmes conjoints étant menés avec les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales; et c) la prestation de meilleurs services aux équipes de pays des Nations Unies et aux gouvernements.

37. Au cours de la période considérée, le Groupe des Nations Unies pour le développement a continué d'encourager l'évaluation des besoins en situations postconflituelles conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, y compris en prenant des mesures pour accroître les capacités du système des Nations Unies, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et des banques multilatérales de développement s'agissant de la méthodologie d'évaluation de ces besoins, en assurant la formation de praticiens expérimentés qui seront déployés pour aider les pays qui en font la demande.

IV. Questions relatives à la gestion

A. Harmonisation et simplification des modes de fonctionnement

38. En application de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence à l'échelle de l'ensemble du système, les organismes du système des Nations Unies sont invités à poursuivre les efforts qu'ils ont engagés pour harmoniser et simplifier les modes de fonctionnement grâce à des stratégies et à des activités communes en vue de générer des économies et de réduire la charge que représentent les tâches administratives et les procédures. L'harmonisation et la simplification des modes de fonctionnement est restée une priorité majeure du CCS au cours de la période considérée. Les activités relatives à l'harmonisation sont essentiellement menées par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS, du Groupe des Nations Unies pour le développement et de leurs réseaux fonctionnels, et se limitent aux fonctions et procédures dont les chefs de secrétariat ont la responsabilité.

39. Au cours de la période considérée, les activités du Comité de haut niveau sur la gestion et du Groupe des Nations Unies pour le développement ont porté sur de multiples volets, avec trois objectifs : améliorer les modèles de fonctionnement des organisations et rendre leurs processus de gestion et d'administration plus cohérents et compatibles à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies; réaliser des gains d'efficacité tout en améliorant la qualité des prestations; et apporter les changements de comportement et les changements culturels qui sont nécessaires pour moderniser le cadre de travail.

40. L'un des principaux axes de travail du Secrétariat du CCS relatif aux ordres du jour du Comité de haut niveau sur la gestion et du Groupe des Nations Unies pour le développement consiste à recenser et à réutiliser les pratiques optimales, les expériences réussies et les enseignements tirés de l'expérience. À cet égard, le Comité de haut niveau sur la gestion a fini de rassembler et d'analyser les mesures mises en place à l'échelle de l'ensemble du système, en vue d'améliorer l'efficacité et de maîtriser les dépenses, ainsi que les défis à relever. Les résultats de ces travaux ont été présentés à titre de contribution du système au débat sur l'efficacité que le Secrétaire général a lancé sous les auspices de la Vice-Secrétaire générale.

41. Le programme de travail du CCS sur l'harmonisation et la simplification est par ailleurs étayé par le Plan d'action du Comité de haut niveau sur la gestion pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies, qui a bénéficié d'un financement d'environ 10,5 millions de dollars émanant de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède. À ce jour, près de 4,6 millions de

dollars ont été alloués à des projets en faveur d'initiatives d'harmonisation et de simplification dans les domaines des ressources humaines, des achats, des finances et du budget, des technologies de l'information et des communications, de la formation et du transfert des connaissances. D'autres projets, dont le coût se monte à environ 2 millions de dollars, sont en cours d'élaboration.

1. Harmonisation et simplification des modes de fonctionnement au niveau national

42. Le CCS, en particulier dans le cadre de son plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies, a davantage mis l'accent sur l'harmonisation au niveau des pays pour faire suite aux conclusions de la mission commune de haut niveau menée en 2010 par le Groupe des Nations Unies pour le développement et par le Comité de haut niveau sur la gestion afin de recenser les points de blocage au niveau des pays. Le CCS a présenté dans son rapport annuel d'ensemble pour 2010/11 (E/2011/104) des informations sur les conclusions de la mission.

43. Pour appuyer la mise en œuvre sur le terrain, la collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies se poursuit. Suite à la recommandation relative à une approche intégrée des programmes et des activités au niveau des pays, plus de 300 membres du personnel chargé des programmes et des opérations pour les pays qui ont mis en place un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en 2011 ont reçu une formation à l'intégration de la programmation, des modalités de fonctionnement et du financement commun – initiative financée conjointement par le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Le Comité et le Groupe s'emploient maintenant avec l'École des cadres à trouver des moyens pour continuer d'encourager l'intégration des programmes et des modalités de fonctionnement à la lumière des changements apportés à la structure d'appui du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En outre, le Groupe des Nations Unies pour le développement a élaboré et mis en œuvre un système de fichiers qui permet de gérer l'appui technique et les ressources dans divers domaines d'activité à l'appui des efforts d'harmonisation et de simplification au niveau des pays. Ce système de fichiers est élaboré sur la base de cours de formation, qui ont été conçus conjointement par le Comité de haut niveau sur la gestion, le Groupe des Nations Unies pour le développement et l'École des cadres du système des Nations Unies.

44. Dans le domaine des achats communs, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement ont achevé une enquête mondiale qu'ils ont menée ensemble, qui fait apparaître une épargne monétaire de l'ordre de 12,5 % en moyenne sur la valeur totale des achats de biens et de services effectués conjointement au niveau des pays, ainsi que divers avantages autres que monétaires. L'enquête présentait aussi des détails sur les difficultés et les obstacles rencontrés au niveau des pays en matière d'harmonisation et de simplification. Par ailleurs, le réseau de fournisseurs du Comité de haut niveau sur la gestion met actuellement en œuvre un projet destiné à améliorer la collaboration s'agissant des achats hors siège, sous la direction du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Le projet privilégie l'intensification de la coopération interinstitutions dans le domaine des achats en déterminant les ajustements qui doivent être apportés aux orientations données à chaque organisation et aux directives interinstitutions relatives aux achats. L'exécution du projet, dont le financement s'inscrit dans le plan d'action

pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies, inclut la création d'outils destinés aux équipes de gestion des opérations et la conception du matériel de formation à inclure dans les programmes de formation des organisations.

45. Pour ce qui est de la coordination interinstitutions dans le domaine des ressources humaines, le Réseau Ressources humaines du Comité de haut niveau sur la gestion contribue à un projet, également financé au titre du plan d'action, qui vise à harmoniser les processus de recrutement et de sélection – et les cadres juridiques correspondants – pour les postes d'agent des services généraux et d'administrateur recruté sur le plan national. Il s'agit-là de l'un des nombreux obstacles recensés s'agissant d'appliquer le principe de l'unité d'action dans la conduite des activités dans le cadre de la mission conjointe entreprise en 2010 par le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Le projet fait fond sur l'examen et la comparaison préliminaires, dans le contexte du plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies, des pratiques, politiques et procédures relatives aux ressources humaines dans le système des Nations Unies, l'accent étant spécifiquement mis sur celles qui intéressent le personnel hors siège. Cette initiative bénéficie du ferme appui des fédérations du personnel, et sera menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, des projets pilotes étant menés en Uruguay et au Viet Nam.

46. Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, le réseau interinstitutions pour les technologies de l'information et des communications a formulé une proposition visant, sous la direction du Programme alimentaire mondial, à étayer et harmoniser les services de communication des données dans les bureaux de pays, en s'inspirant des enseignements tirés de l'exécution de projets similaires au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie. Une fois pleinement réalisé, le projet accroîtra les gains d'efficacité en permettant aux organismes de partager l'accès aux services de communication à l'échelle mondiale.

47. Dans le domaines des services communs, le Groupe des Nations Unies pour le développement a établi la version définitive des directives pour la stratégie relative aux modalités de fonctionnement et une série d'outils connexes destinés à promouvoir des modalités de fonctionnement communes au niveau des pays et à donner des orientations aux équipes de pays des Nations Unies. En outre, 60 fonctionnaires d'organisations du système des Nations Unies ont reçu une formation à la méthodologie relative aux services communs. Pour ce qui est des locaux communs, un appui a été fourni à 18 gouvernements et équipes de pays des Nations Unies.

48. Dans le domaine du financement commun, le Groupe des Nations Unies pour le développement a également appuyé l'utilisation des cadres budgétaires communs et mené des activités liées à la création du Fond d'affectation spéciale multidonateurs et du Fonds du programme « Unis dans l'action », à la mise en place d'un système de contrôle de la gestion fiduciaire et au renforcement des capacités des pays de prendre des décisions stratégiques concernant le financement des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a également lancé une évaluation mondiale indépendante visant à recenser les résultats de la politique harmonisée concernant

les transferts de fonds et à accroître la qualité et l'efficacité de sa mise en œuvre. Il est ressorti de cette évaluation mondiale que 19 pays sur 140 respectent la politique harmonisée. Pour 2012, le Groupe des Nations Unies pour le développement procédera à des révisions du cadre d'exécution de cette politique harmonisée qui devraient se traduire par une réduction des coûts de mise en œuvre, une suite étant ainsi donnée aux recommandations formulées dans le rapport.

2. Harmonisation et simplification des pratiques de fonctionnement au niveau mondial

49. Les travaux du Comité de haut niveau sur la gestion portent plus largement sur les politiques en matière de gestion d'entreprise, et le Comité, dans le cadre de son plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies, finance plusieurs initiatives d'envergure mondiale.

50. Le projet le plus avancé en la matière, mené de concert avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds international de développement agricole, a trait à la gestion financière et vise à la mise en place de services communs de trésorerie. Comme il en est fait état dans le rapport annuel d'ensemble du CCS pour 2010/11 (E/2011/104), le Réseau Finances et budget du Comité a réalisé une étude de faisabilité qui a permis d'identifier plusieurs secteurs dans lesquels une collaboration interinstitutions accrue pourrait se traduire par des économies et des gains d'efficacité dans le cadre des règles et réglementations existantes. Ces secteurs incluent les services bancaires, les paiements, les opérations sur devises, la gestion des risques et les investissements. Les possibilités en matière d'économies et de gains d'efficacité sont grandes et une présentation détaillée des incidences financières de la collaboration envisagée devrait être disponible d'ici à la fin 2012.

51. En réponse à la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, le secrétariat du CCS, agissant en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, a continué d'améliorer le dispositif de présentation de rapports et de constitution de statistiques financières à l'échelle du système. Ce projet, qui est en bonne voie d'être achevé en juin 2012, et qui est également financé au titre du plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies, vise à simplifier, rationaliser et moderniser la collecte de données statistiques et la diffusion des informations connexes à l'échelle du système des Nations Unies.

52. Le Réseau de fournisseurs du Comité a été particulièrement actif en 2011 et 2012. L'une de ses priorités actuelles est l'intégration du modèle de cadre de sélection des fournisseurs dans les processus internes des organisations du système des Nations Unies. Ce cadre de sélection prévoit l'introduction d'un mécanisme de décision commun pour traiter avec les fournisseurs suspects et satisfaire à l'exigence de transparence, de responsabilité et d'efficacité dans le domaine des achats. Le Réseau continue également de privilégier les achats concertés. Des activités communes ont été menées à bien dans les domaines des opérations de transit et des assurances d'entreposage et de fret. En outre, une initiative interinstitutions en faveur de la collaboration dans le domaine des achats de véhicules a été lancée sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement. Ces initiatives concertées peuvent se traduire par une réduction annuelle substantielle des coûts, par rapport aux contrats précédents. Le Réseau de fournisseurs procède par ailleurs à une étude menée par l'Agence internationale de

l'énergie atomique sur les tendances en matière de dépenses au sein du système des Nations Unies, afin de recenser d'autres domaines dans lesquels les achats concertés pourraient être synonymes de gains d'efficacité pour le système.

53. Les États Membres ayant demandé une participation accrue des pays en développement et des pays en transition au processus d'achat des Nations Unies, le Réseau de fournisseurs poursuit ses activités relatives au Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, au perfectionnement des spécialistes des achats et à l'accès aux fournisseurs. Pour aller de l'avant, le Réseau insiste sur la nécessité de simplifier la participation des fournisseurs aux appels d'offres de l'ONU. Cet objectif pourra être atteint si l'on simplifie la procédure d'enregistrement des fournisseurs, ce qui facilitera l'accès de nouveaux fournisseurs aux procédures relatives aux achats.

54. Le CCS, par l'intermédiaire de son Réseau Ressources humaines, a tenu un débat préliminaire sur la question des membres du personnel des organisations du régime commun des Nations Unies qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire. Pour progresser plus rapidement s'agissant de fournir un appui systématique, pertinent, coordonné et cohérent aux fonctionnaires et, le cas échéant, à d'autres membres du personnel civil victimes d'incidents graves dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi qu'à leur famille, le Comité procédera à un « inventaire » afin de recenser les pratiques optimales, les lacunes et les domaines problématiques; de préciser le champ couvert; et d'identifier et analyser les différences en termes d'éligibilité et de couverture pour les différentes catégories de personnel.

55. Le secrétariat du CCS facilite les négociations sur les accords entre les organisations des Nations Unies et l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC) et l'Association internationale des traducteurs de conférence (AITC). Il veille à ce que les accords régissant les conditions d'emploi du personnel engagé pour une période de courte durée pour assurer des services d'interprétation et de traduction et des services connexes soient respectés par toutes les parties. L'accord passé avec l'AIIC est renégocié tous les cinq ans. L'accord passé avec l'AITC n'a pas été réexaminé depuis 1991 et l'on s'emploie donc à ce qu'il corresponde aux réalités actuelles du système des Nations Unies. En 2011-2012, les négociations se sont poursuivies en vue de parvenir à des nouveaux accords d'ici au 1^{er} juillet 2012. Les taux de rémunération mensuels nets en vigueur pour les interprètes et les traducteurs sont calculés et publiés par le secrétariat du CCS.

56. En mars 2012, le Comité de haut niveau sur la gestion a achevé la révision – menée en collaboration avec la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – de l'âge du départ obligatoire à la retraite, y compris des modalités novatrices et souples dans l'application de la règle à cet égard, et a transmis son rapport à la Commission de la fonction publique internationale qui examinera prochainement cette question. Le Comité a reconnu qu'aucun besoin financier pressant ne justifiait que l'on reporte l'âge de la retraite, du point de vue de la Caisse commune des pensions. L'harmonisation des pratiques et l'introduction de programmes de retraite flexibles pourraient en revanche constituer d'autres domaines à explorer plus avant.

57. Aider les organisations à attirer et à garder des effectifs talentueux et mobiles est une priorité du CCS. Le Comité de haut niveau sur la gestion a, à cet égard, donné la priorité à l'élaboration d'outils destinés à encourager une mobilité accrue à l'intérieur des organisations et entre elles. À sa session de printemps, le Comité a

approuvé l'Accord interorganisations concernant la mutation, le détachement ou le prêt de fonctionnaires entre les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies en matière de traitements et indemnités. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012, cet accord pose les bases d'un cadre propice à la mobilité dans l'ensemble du système. Dans la perspective des débats que les États Membres consacreront à la question, le Comité poursuivra ses travaux, dans le cadre d'un groupe de travail constitué par le Réseau Ressources humaines, sous la direction du Secrétariat de l'ONU. Le Réseau a également chargé un groupe de travail de recenser les éléments communs aux systèmes d'évaluation et de notation des fonctionnaires de toutes les organisations du système. Le secrétariat du CCS a publié en mai 2012 le rapport annuel sur les statistiques relatives au personnel.

58. Pour améliorer la planification et l'établissement du budget relatif aux technologies de l'information et des communications, le Réseau technologies de l'information et des communications a lancé un projet destiné à aider les organisations à analyser les coûts en la matière. Ce projet, dirigé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, renforcera la capacité du système des Nations Unies d'établir un budget et de planifier ses investissements en faveur des technologies de l'information et des communications en se fondant sur les informations comparatives relatives aux coûts.

59. Les services de communication des données restent au cœur des activités en matière de technologies de l'information et des communications de nombreuses organisations, et le Réseau technologies de l'information et des communications a mis en route plusieurs projets qui favorisent une harmonisation accrue dans tout le système. L'un de ces projets, baptisé « Portail central des Nations Unies », permettra, ce qui est une première, de relier entre eux les réseaux internes des organismes, qui auront ainsi une capacité sans précédent de communiquer aisément et efficacement entre eux. En outre, le Secrétariat de l'ONU est à la tête d'une initiative visant à ce que tous les organismes adoptent la dernière version en date du protocole Internet. Le réseau mondial Internet devra adopter ce protocole au cours des années à venir, ce qui offre une occasion unique en matière d'harmonisation et de normalisation relatives aux réseaux d'organismes.

60. Le Réseau technologies de l'information et des communications continue par ailleurs de s'occuper de la question de la cybersécurité et, à l'occasion de la toute première conférence des responsables de la sécurité informatique du système des Nations Unies, sous la conduite de l'Union internationale des télécommunications, a convenu d'adopter des normes communes et d'élaborer des modules de formation communs axés sur la sensibilisation.

B. Normes comptables internationales pour le secteur public

61. Les organismes des Nations Unies utilisent de plus en plus les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) pour améliorer la qualité de leurs états financiers, favorisant par là même la transparence et le respect du principe de responsabilité. Vingt-quatre de ces organismes utilisent actuellement les normes IPSAS (le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida étant le dernier à les avoir adoptées). Treize autres sont en train de les adopter, les dates d'application s'étalant entre 2012 et 2014. On trouvera à l'annexe I du quatrième Rapport intérimaire sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le

secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies (A/66/379) la liste des organismes en question avec indication de la date d'application telle que prévue au 31 juillet 2011.

62. Tous les organismes devant appliquer les nouvelles normes entre 2012 et 2014 ont indiqué être dans les temps. Les problèmes identiques que rencontrent nombre d'organismes sont observés de près; ils font l'objet de discussions et sont communiqués au Groupe de travail des normes comptables du Comité de haut niveau sur la gestion. L'adoption des normes IPSAS devrait permettre d'améliorer sensiblement la comparabilité des états financiers produits par les organismes des Nations Unies. En 2011, 10 organismes des Nations Unies avaient mené à bien la mise en application des normes IPSAS, ce qui a permis de disposer de données empiriques sur l'harmonisation des états financiers. En 2011 et 2012, l'équipe chargée du projet IPSAS à l'échelle du système a réalisé une analyse comparative des états financiers établis par huit organismes des Nations Unies conformément aux normes IPSAS. En 2012, le Groupe de travail des normes comptables a créé un groupe de travail chargé d'analyser les avantages de l'adoption des normes IPSAS et de répertorier les bonnes pratiques en étudiant la manière dont s'était passée la mise en application des normes par les organismes des Nations Unies, l'idée étant d'en faire profiter l'ensemble du système.

C. Sûreté et sécurité du personnel

63. Le Conseil des chefs de secrétariat attache la plus haute importance à la question de la sûreté et de la sécurité du personnel. Par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion et sous la direction du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU, le Conseil a continué de faire des avancées sur les questions relatives à la sûreté et à la sécurité du personnel, avec la participation active de tous les membres du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. Le nouveau système de niveaux d'insécurité est en service depuis le 1^{er} janvier 2011. Ce système, associé à l'élaboration d'un programme plus solide d'analyse des menaces, permet d'analyser et de classer les menaces en utilisant des critères communs à l'échelle mondiale.

64. À la session qu'il a tenue à l'automne 2011, le Comité de haut niveau sur la gestion du CCS a avalisé le dernier élément du Système amélioré de gestion de la sécurité, qui est destiné à répondre aux problèmes de sécurité complexes et en constante évolution auxquels les fonctionnaires de l'Organisation font face, et a adopté la logique du « comment rester » par opposition à celle du « quand partir » : le cadre permettant de déterminer l'importance relative des programmes. Ce nouvel outil, qui est l'aboutissement de vastes consultations menées au Siège et sur le terrain, et qui a notamment été mis à l'essai au Kenya, en République démocratique du Congo et en Somalie, facilitera la prise de décisions concernant le maintien de programmes dans des pays où la situation est difficile. Il sera mis en service dans 12 pays pilotes et un rapport de synthèse, recensant notamment les enseignements tirés de l'expérience et les modifications qu'il est recommandé d'y apporter, devrait être publié au début de 2013.

65. Des progrès ont également été enregistrés en ce qui concerne la formulation des grandes orientations en collaboration avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. Au cours de la période considérée, le Comité de

haut niveau sur la gestion a avalisé une série de politiques, nouvelles et actualisées, sur la sécurité routière, l'arrestation et la détention, la protection rapprochée, la gestion des prises d'otages, les relations avec le pays hôte en ce qui concerne la sécurité, et la sécurité incendie. D'autre part, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité élaborent actuellement une politique et des lignes directrices pour le recours aux sociétés de sécurité privées. Elle sera présentée, pour approbation, au Comité et au CCS à leurs sessions respectives qui se tiendront à l'automne 2012.

66. Conformément aux procédures qui ont été établies pour l'Équipe d'intervention médicale des Nations Unies et qui ont d'abord été avalisées par le Comité en 2004, puis dans le plan des directeurs de services médicaux en 2009, l'Équipe a été mobilisée en 24 heures après l'attentat à la bombe qui a eu lieu à Abuja en août 2011. La réponse concertée du Groupe de gestion du stress traumatique du Département de la sûreté et de la sécurité, des équipes médicales d'urgence, ainsi que des éléments sécurité et administration des organismes, fonds et programmes constitue, de l'avis de tous, un exemple louable d'intervention coordonnée et efficace des organismes des Nations Unies. Cela a été possible en grande partie grâce à la disponibilité de ressources supplémentaires et aux enseignements tirés des interventions menées après les attaques qui avaient visé, auparavant, les Nations Unies en Iraq et en Algérie.

V. Coordination entre le Conseil des chefs de secrétariat et les autres organismes financés en commun

67. Les États Membres ont toujours soutenu la coopération entre le Conseil des chefs de secrétariat et les autres organismes financés en commun. En 2011, le secrétariat du CCS a intensifié les relations qu'il entretenait régulièrement avec ces organismes, en particulier avec le Corps commun d'inspection et la Commission de la fonction publique internationale. Il s'est efforcé de renforcer sa coopération et ses relations en formulant des observations plus rapidement sur les rapports du Corps commun d'inspection qui concernaient l'ensemble du système et en associant plus fréquemment le Corps commun d'inspection et la Commission de la fonction publique internationale aux réunions de ses organes subsidiaires. D'autre part, il entretient des échanges réguliers avec les organes de contrôle, tels que le Bureau des services de contrôle interne.

68. La Commission de la fonction publique internationale est invitée régulièrement à faire part de ses vues sur telle ou telle question devant le Comité de haut niveau sur la gestion et participe à toutes les réunions du Réseau Ressources humaines du Comité et à la plupart des activités de ses groupes d'étude et de travail. De même, le Conseil des chefs de secrétariat participe à toutes les sessions de la Commission et est associé aux travaux de bon nombre de ses groupes de travail qui examinent des questions intéressant l'ensemble du système, entre autres la mobilité et la sujétion, ainsi que les normes de déontologie. En juillet 2011, le Réseau a organisé une retraite d'une journée avec des membres de la Commission de la fonction publique internationale pour resserrer les relations de travail et améliorer la collaboration. D'autre part, le secrétariat du Conseil produit des données statistiques sur le personnel, des analyses, des compilations de données à l'échelle du système et des études, qu'il partage avec la Commission.

69. La question de l'amélioration de la coordination entre les organismes membres du Conseil et le Corps commun d'inspection continue d'être une priorité. Le secrétariat du CCS continue d'encourager les organismes membres, entre autres, à veiller à ce que les informations circulent bien entre chaque organisme et le Corps commun d'inspection et à coordonner leurs actions en ce qui concerne les recommandations et le programme de travail du Corps commun d'inspection. Pour ce qui est du programme de travail du Corps commun d'inspection, si les organismes des Nations Unies ont toujours participé à son établissement, le secrétariat du CCS a, quant à lui, aidé le Corps commun d'inspection à répertorier les sujets utiles et pertinents qu'il pourrait intégrer à son programme de travail pour 2012. D'autre part, le Conseil et ses comités de haut niveau continuent d'examiner les autres mesures à mettre en place pour améliorer encore la coopération entre le Secrétariat et le Corps commun d'inspection. Les inspecteurs sont régulièrement conviés à participer aux réunions des réseaux du Comité de haut niveau sur la gestion pour des échanges de vues, en tant que de besoin, au cours de l'établissement des rapports du Corps commun d'inspection. Les organismes des Nations Unies ont accueilli favorablement la perspective adoptée par le Corps commun d'inspection dans ses travaux, laquelle porte sur le système dans son ensemble, comme en témoignent le document de planification à moyen terme et le cadre stratégique révisé pour 2010-2019 du Corps commun d'inspection. Si celui-ci a mis davantage l'accent sur les questions qui intéressent l'ensemble du système, ayant établi en moyenne 8 ou 9 rapports, contre 4 ou 5 précédemment, le secrétariat du Conseil a continué de s'acquitter de ses fonctions d'appui aux travaux du Corps commun d'inspection dans la limite des ressources existantes.

VI. Conclusions

70. Au cours de la période à l'examen, le Conseil des chefs de secrétariat, sous la direction du Secrétaire général, a fait des progrès considérables pour ce qui est de mener une action efficace et coordonnée sur une grande diversité de questions relatives aux programmes, à la gestion et aux activités, menées conformément aux mandats intergouvernementaux, et ce, afin que les organismes des Nations Unies collaborent étroitement sur les questions qui intéressent l'ensemble du système. En ce qui concerne le mandat qui lui a été confié et qui consiste à appuyer et à renforcer le rôle de coordination des organes intergouvernementaux, le CCS a tiré parti des synergies et des complémentarités des organismes des Nations Unies dans plusieurs domaines, notamment lors des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. D'autre part, il a apporté son appui à des pays qui s'emploient à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et favorisé la coordination dans le domaine de l'harmonisation et de la simplification des pratiques de fonctionnement tant au niveau national qu'international.

71. Améliorer la transparence des activités du Conseil des chefs de secrétariat et le respect du principe de responsabilité en rendant des comptes aux États Membres a été parmi les priorités établies par le Conseil pour la période considérée. Un dialogue direct portant sur des questions de fond a été instauré entre le Conseil et les États Membres, dialogue auquel ont participé le secrétaire du Conseil comme les fonctionnaires du secrétariat. Le Conseil a poursuivi sa coopération avec les autres organes de coordination financés en commun, notamment le Corps commun

d'inspection et la Commission de la fonction publique internationale, et a renforcé sa coopération avec ces organes sur des questions d'intérêt commun.

72. Pour ce qui est de l'avenir, l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable devrait avoir des incidences à l'échelle du système sur l'intégration des volets économiques, sociaux et environnementaux du développement durable dans les travaux des organismes des Nations Unies. Cela nécessitera une action cohérente et coordonnée des membres du Conseil des chefs de secrétariat afin de prendre rapidement des mesures concrètes pour y donner suite.
